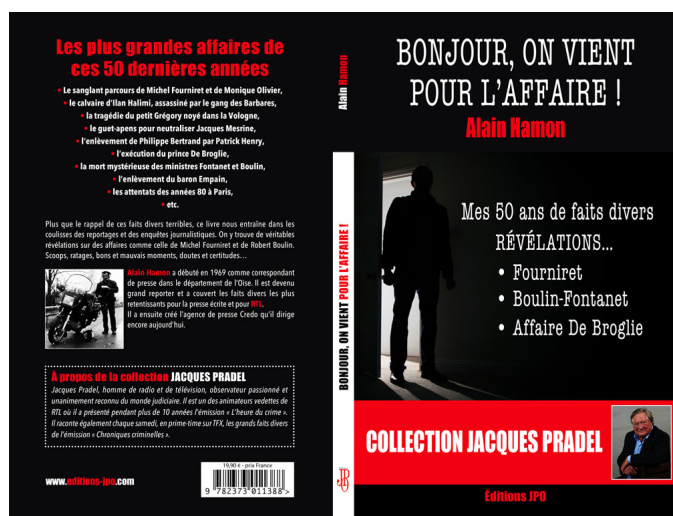


La seule question qui vaille et que pose aujourd'hui un livre paru récemment* : Quand Murielle Bolle a-t-elle dit la vérité ?

La pétillante rousse de cette affaire, qui n'en finit décidément pas, est depuis le début le verrou de l'enquête.



La contre-enquête du juge Maurice Simon avait mis en évidence ce qui avait pu se passer : Bernard Laroche, accompagné de cette parente, adolescente fragile, aurait enlevé Grégory. Puis il l'aurait emmené jusqu'aux bords d'un ruisseau proche de la Vologne, pour revenir sans l'enfant jusqu'à sa voiture où l'attendait Murielle. Trop rapidement, certains avaient avancé que Laroche pouvait être le kidnappeur de l'enfant et son assassin. Mais - déjà - le magistrat blanchi sous le harnois, après des investigations et des interrogatoires poussés, avançait une hypothèse différente : l'oncle de Grégory se serait bien emparé du garçonnet, mais il l'aurait remis à une ou plusieurs tierce(s) personne(s). Ce sont elles qui se seraient chargées de la terrible besogne de le mettre à mort, pour assouvir une jalousie et une vengeance familiales. Très vite, Maurice Simon avait même buté sur les époux Jacob. Des éléments, mais aussi des témoignages semblaient aller dans ce sens. En 2017, bien des années plus tard, la justice et ses gendarmes, quelques méthodes de travail sophistiquées en plus, marchaient tout simplement dans les pas du vieux magistrat. Murielle Bolle et les Jacob étaient mis en examen. Puis ces actes étaient annulés. Quant aux déclarations faites en novembre 1984 par Murielle aux gendarmes, incriminant Bernard Laroche, le procès-verbal de sa garde-à-vue était lui aussi annulé. Ce qui ne retirait rien à ce qu'elle avait confié au tout premier juge d'instruction chargé du dossier. Et c'est bien là que se situe tout le nœud de l'affaire. Les avocats de Murielle, de Marie-Ange Laroche, des Jacob n'ont jamais apporté d'éléments concrets pour parer les accusations portées par la justice. S'ils ont obtenu des revirements et des annulations de pièces c'est à chaque fois à coup d'arguties juridiques, portant sur des erreurs, des vices de

Un énième “ rebondissement “ dans l’affaire Grégory...

Écrit par Webmaster

Mercredi, 16 Décembre 2020 20:33 - Mis à jour Mardi, 06 Avril 2021 15:15

procédure. Du coup, une question prévaut : quand Murielle Bolle a-t-elle dit la vérité ? En accusant Bernard Laroche ou en se récusant plus tard ? C'est le verrou de l'histoire. Avec une interrogation subsidiaire d'importance que soulève le chapitre réservé à cette histoire dans le livre sorti récemment (" Bonjour on vient pour l'affaire ") : pour quelle(s) raison(s) aurait-elle incriminé Laroche à un moment donné ? Nous avons cherché ce qui aurait pu pousser Murielle à agir de la sorte, nous n'en avons pas trouvé. Pour contrer la difficulté que représentaient ses accusations, les conditions de sa garde-à-vue avaient été mises en accusation, les gendarmes soupçonnés d'avoir fait pression sur elle. Ce que semble avoir oublié beaucoup, c'est que la justice les a définitivement lavés de tout cela, après les plaintes portées contre eux. Et si trente-quatre ans plus tard, Murielle avait fourni la raison profonde de ses accusations contre Laroche ? Dans une interview au Parisien-Aujourd'hui en France, donnée pour assurer la promotion du livre qu'on lui fait signer en novembre 2018 *(Briser le silence - Au cœur de l'affaire Grégory. Muriel Bolle*

. Éditions Michel Lafon), celle qui est devenue une maîtresse-femme s'exclamait en effet : *" Jamais je n'aurais pu cacher un tel crime, c'est horrible ! L'assassinat d'un petit garçon, c'est la pire chose qui puisse arriver ! "*

Et si justement, pour ces raisons, elle l'avait dite, la vérité... un beau jour de novembre 1984 ?

* **"Bonjour on vient pour l'affaire"**